

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 MAI 2019

Absente excusée : Stéphanie Allain-Delfosse

DEVIS POUR UN DIAGNOSTIC DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le SEDI 38 propose le diagnostic du patrimoine relatif à l'éclairage public qui permet l'analyse technique et financière du réseau par un bureau d'étude afin d'établir un état des lieux de ce patrimoine (points lumineux, armoires de commande...) et ainsi d'obtenir une vision en coût global (investissement + fonctionnement) de ce poste budgétaire.

Pour information, la commune compte 230 points lumineux et 15 coffrets d'éclairage public.

La mission comprend :

- une cartographie avec géo référencement des points lumineux de la commune,
- une étude des armoires d'éclairage public pour savoir si les armoires sont aux normes ou non (rendu détaillé armoire par armoire avec la liste des points à améliorer)
- référencement sur un fichier Excel de tous les points lumineux de la commune (en lien avec la cartographie). Sur ce fichier figurera l'état des mâts, des crosses, des luminaires mais également le type de source et la puissance des lampes installées
- une partie analyse et préconisations d'amélioration où le bureau d'études pointera du doigt les améliorations à apporter au réseau (éradication des ampoules à vapeur de mercure qui ne sont plus commercialisées depuis Avril 2015, baisse des contrats d'éclairage par exemple).

L'étude correspondante s'élève à 5.105.76 € financée par le SEDI 38 dont 1.234,18 € à charge de la commune.

Dépense acceptée à l'unanimité.

MODIFICATION DU REGIME DES ASTREINTES

L'astreinte est une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, est tenu de rester à son domicile ou à proximité afin de pouvoir intervenir au service de la collectivité. Elles sont allouées au service technique pour les opérations de déneigement/salage l'hiver et la gestion des alarmes du réseau d'eau toute l'année.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser les indemnités d'astreintes de week-ends et de jours fériés aux 2 agents techniques.

REPLACEMENT DES MENUISERIES DE LA MAIRIE

L'étude préalable étant réalisée le Conseil Municipal décide à l'unanimité de remplacer les vitreries et portes de la Mairie dès la fin de l'été 2019.

Le devis de travaux s'élève à 15.078 € HT et sont subventionnés par le Département à hauteur de 40 % et par la région à hauteur de 20 ou 30 %. A charge de la commune : 6.031 € ou 4.523 € HT).

CENTRE AERE PROPOSE PAR LA MOTTE-SAINT-MARTIN

La Commune de la Motte-Saint-Martin propose un mini centre aéré du 8 au 19 juillet de 7 h à 18 h 30. La commune propose des tarifs attractifs pour permettre au plus grand nombre d'y participer :

Il semble que des familles du village sont intéressées pour inscrire leurs enfants au centre aéré et le Maire de la Motte-Saint-Martin sollicite une participation de la Commune aux frais d'accueil.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement d'une participation qui sera calculée au vu du bilan financier prévisionnel et du nombre d'enfants de Monteynard.

.../...

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

- Réfection du chemin de la Buissière : fin des travaux dans 3 semaines.
Un propriétaire d'un terrain impacté par les travaux demande un dédommagement sous forme d'arbres fruitiers à replanter. Le Conseil Municipal charge le Maire d'obtenir plus de précisions.
- Travaux de requalification des Liorats : début des travaux la 2^{ème} semaine de juin.
Les travaux de réfection et de renforcement de la voirie impactée par les travaux s'élèvent à 76.500 € HT et font l'objet d'une subvention de 35.775 € (45 %).

FETE DU VILLAGE

Elle aura lieu le 6 juillet 2019 avec animations l'après-midi et feu d'artifice et bal le soir.
Une banderole annonçant la fête du village sera apposée courant juin le mur d'accotement sous le cimetière.

QUESTIONS DIVERSES

Projet d'activité commerciale

Le Maire a été saisi d'une demande de local en vue de la création d'une activité de plats à emporter.
Retour positif de l'ensemble des élus. Une commission communale est créée pour travailler sur le dossier.

La parole aux élus

- Etude relative au mur de soutènement de la RD 529 : Laurent Garnier (Maison du Territoire) a été contacté et nous informe « que dans le cadre des chutes de neige et pluies abondantes du début janvier 2018, le Département a engagé des investigations à Monteynard sur la RD 529 au lieu-dit le Crozet.
Un montant financier avait déjà été inscrit en budget 2018 afin de réaliser les premiers travaux d'entretien nécessaires pour remédier aux désordres et dysfonctionnements constatés en lien avec la route départementale. D'autres travaux d'entretien pourront en 2019 se poursuivre sur ce secteur. Parallèlement nous avons confié à l'un des services du Département spécialisé en ouvrages d'art et risques naturels une étude pour assurer la stabilité de la plateforme routière départementale ».
- Fibre optique : après renseignements pris auprès d'Isère Fibre, courant octobre 2019 auront lieu les branchements aux chambres existantes et l'amenée des câbles aux Points de Branchement Optique (PBO) créés pour 5 à 6 maison. Les premiers utilisateurs sont prévus pour le printemps 2020. Les abonnements seront proposés par les opérateurs présents sur le marché (aucun frais d'installation à l'abonné).
- Remplacement de l'épaveuse : les demandes de devis sont en cours.

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 22 h.